



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090537

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

Acquisition à la Société Grande paroisse des terrains du site de la SOFERTI. Autorisation. Décision.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société Anonyme Grande Paroisse est propriétaire d'une emprise située quai de Brazza, d'une superficie de 130 435 m², cadastrée AD-31.

Cette parcelle accueillait l'usine d'engrais chimique « SOFERTI », gestionnaire du site, qui a cessé son activité. Cette fermeture entraîne d'une part la levée du périmètre de protection lié à cette ancienne installation classée et d'autre part libère un foncier mutable.

Une étude d'urbanisme est actuellement en cours pour préciser la vocation du secteur Bastide-Brazza aujourd'hui totalement dévolu aux activités économiques et couvert par un secteur d'attente de projet global (article L 123-2a du Code de l'Urbanisme) qui sera levé en juillet 2011. Cette vocation est appelée à évoluer vers une zone multifonctionnelle, caractéristique des centres urbains, dans le cadre du futur SCOT et du PLU.

La Ville souhaite se porter acquéreur de cette propriété afin de maîtriser cet important foncier dans le cadre du débouché du futur pont Bacalan-Bastide et de préserver une ancienne halle en bois qui bien que n'étant ni classée ni inscrite, mais située dans la zone de vigilance de l'UNESCO, présente un indéniable intérêt architectural.

Par ailleurs, ce terrain a vocation à accueillir également la future station d'épuration de Brazza dont la localisation initiale, en bord de fleuve au débouché du pont Bacalan-Bastide, a été jugée peu opportune compte tenu de son impact visuel. Une emprise sera donc rétrocédée ultérieurement à la Communauté Urbaine.

Après négociation, cette acquisition aura lieu moyennant un prix de 6 000 000 € prenant en compte les usages futurs possibles, ce prix est inférieur à l'estimation de France Domaine.

L'exploitant assurera une dépollution du site préalablement à la cession ainsi que les travaux nécessaires au maintien de la halle hors d'eau.

La dépollution fera l'objet d'un arrêté préfectoral de validation du plan de gestion et d'un procès-verbal de réception des travaux par le Préfet avant la cession effective de ce terrain ; cession qui devrait intervenir début 2011.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- l'acquisition de la propriété cadastrée AD-31 située quai de Brazza à la Société Anonyme Grande Paroisse moyennant un prix de 6 000 000 €

- l'ouverture des crédits nécessaires à cette opération au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire